
Présidence : Belgique

1023^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 28 septembre 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 heures
Clôture : 16 h 15

2. Président : Ambassadeur D. Nagant de Deuxchaisnes
M. F. Vanthemsche

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **DIALOGUE DE SÉCURITÉ DE HAUT NIVEAU CONSACRÉ À LA « PARTICIPATION PLEINE ET ENTIÈRE DES FEMMES SUR UN PIED D'ÉGALITÉ DÉMYSTIFIÉE », AVEC LA PARTICIPATION DE M^{ME} HADJA LAHBIB, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DES AFFAIRES EUROPÉENNES ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, AINSI QUE DES INSTITUTIONS CULTURELLES FÉDÉRALES DU ROYAUME DE BELGIQUE**

Président, Ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, ainsi que des Institutions culturelles fédérales de la Belgique (FSC.DEL/336/22 OSCE+), M^{me} K. Tomasevic (Ministère serbe de la Défense), M^{me} N. Wilén (Université de Lund, Suède), lieutenant-colonel P.-R. Petlund (Ministère norvégien de la défense) (FSC.DEL/344/22 OSCE+), colonel V. Romanova (Ministère ukrainien de la défense), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/325/22), Ukraine (FSC.DEL/332/22), Royaume-Uni, République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique

européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/324/22), Allemagne (FSC.DEL/335/22 OSCE+), Slovénie, Suisse (FSC.DEL/327/22 OSCE+), Türkiye (FSC.DEL/334/22 OSCE+), Suède (FSC.DEL/340/22 OSCE+), Pologne (FSC.DEL/345/22 OSCE+), Canada, Lituanie (FSC.DEL/339/22), France (FSC. DEL/329/22), Albanie (FSC.DEL/326/22 OSCE+), Roumanie, Arménie, Azerbaïdjan (FSC.DEL/346/22 OSCE+) (FSC.DEL/347/22 OSCE+), Fédération de Russie (FSC.DEL/342/22), Coordonnatrice de la Présidence du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (Allemagne) (FSC.DEL/331/22)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine* : Ukraine (FSC.DEL/333/22), Royaume-Uni (FSC.DEL/337/22 OSCE+), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/330/22), République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/328/22), Canada, Lituanie
- b) *Opération militaire spéciale visant à dénazifier et démilitariser l'Ukraine* : Fédération de Russie (FSC.DEL/343/22) (FSC.DEL/343/22/Add.1)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Poursuite du programme de mentorat des femmes dans la première dimension* : Finlande
- b) *Lettre du Président du FCS relative à la Réunion biennale chargée d'évaluer la mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre ainsi que sur les stocks de munitions conventionnelles* (FSC.DEL/311/22 OSCE+) : Fédération de Russie (FSC.DEL/341/22)

4. Prochaine séance :

Mercredi 5 octobre 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence